



# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande émanant de l'entreprise DAVID TP, Pen ar Forest, 29860 Kersaint-Plabennec en date du 6 mai 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion des travaux d'aménagement rue de Loguillo, il y a lieu de régler la circulation rue Prosper Salaün du numéro 25 au 31,

Arrêté n°ARRE2024-32

**Arrêté réglementant  
temporairement la circulation  
Rue Prosper Salaün  
Du n°25 au 31**

### ARRÊTE

**Article 1 :**

La circulation sera interdite rue Prosper Salaün du numéro 25 au 31 à compter du début des travaux le lundi 13 mai 2024 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 8 jours).

**Article 2 :**

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise DAVID TP qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons, et, aura en charge l'information dans les délais utiles, des riverains concernés.

**Article 3 :**

A la fin du chantier, l'entreprise DAVID TP s'engage à nettoyer et à réparer les dommages éventuellement causés au domaine public.

**Article 4 :**

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise DAVID TP,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- Bibus

A Bohars, le 6 mai 2024

Le Maire, Armel GOURVIL,

Affiché en Mairie le :

- 7 MAI 2024